



Les personnes
âgées et les aînés
méritent le respect
Ne tolérez pas les
mauvais traitements

Composez le **1-866-223-7775**
ou communiquez avec la GRC de
votre communauté.



Territoires du
Nord-Ouest Justice

En quoi consistent les « mauvais traitements infligés aux aînés »?

Les personnes âgées et les aînés peuvent être victimes de mauvais traitements sans avoir subi d'ecchymoses ou de fractures. Parfois, il peut arriver que des membres de leur famille leur causent un préjudice en leur demandant de l'argent ou en les traitant de façon inappropriée. Les personnes âgées ne demandent pas toujours de l'aide, car elles sont loyales envers leur famille et leurs amis. Elles peuvent être embarrassées et croire qu'elles sont responsables ou avoir peur de parler du problème auquel elles sont confrontées.

Les personnes âgées et les aînés méritent le respect. Ils ont le droit d'être à l'abri de préjudices et de menaces.

Composez le 1-866-223-7775 ou communiquez avec la GRC de votre communauté.

Il y a plusieurs façons d'infliger des mauvais traitements aux aînés et aux personnes âgées?

Les mauvais traitements qui laissent des ecchymoses sont faciles à reconnaître, mais il y a plusieurs autres genres de violence familiale, notamment :

- **La violence physique** : blessures que vous ou des membres de votre famille avez subies;
- **Le harcèlement psychologique** : menaces adressées à vous ou à des membres de votre famille, bris de vos biens et intimidation concernant votre sécurité;
- **Le harcèlement affectif** : méchanceté profonde envers vous, de telle sorte que vous perdez toute estime de soi;
- **L'exploitation financière** : pression exercée contre vous ou des membres de votre famille afin de remettre une somme d'argent ou des biens;
- **Le contrôle abusif** : interdiction à vous ou à un adulte membre de votre famille de circuler librement;
- **L'abus sexuel** : pressions à accomplir un acte sexuel sans que vous soyez consentant.

Composez le 1-866-223-7775 ou communiquez avec la GRC de votre communauté.

Que pouvez-vous faire contre les mauvais traitements infligés aux aînés?

Si vous ou un de vos êtres chers êtes victimes de mauvais traitements, parlez-en à quelqu'un en qui vous avez confiance. Il peut être plus facile d'en parler en privé à une personne qui n'est pas membre de votre famille, notamment à votre travailleur social ou à votre conseiller. Si vous préférez en parler à un prêtre, un ministre, un médecin ou une infirmière, ils peuvent également vous aider.

Vous aurez sans doute besoin d'aide afin de mettre fin aux mauvais traitements. Vous pouvez donc téléphoner en toute confiance au **1-866-223-7775**. L'appel est gratuit et on peut vous aider à présenter une requête d'ordonnance de protection d'urgence.

Si vous désirez parler dans votre langue, et en toute confiance, composez le **1-888-255-1010**. Demeurez en ligne, un interprète vous répondra dans moins de cinq minutes.

Un service de protection d'urgence est disponible

*Composez le **1-866-223-7775** ou communiquez avec la GRC de votre communauté.*

En quoi consiste une ordonnance de protection d'urgence?

Chaque situation est différente, mais une ordonnance de protection d'urgence peut être valide pour 90 jours et peut :

- interdire à l'agresseur de s'approcher de vous;
- assurer que vous ayez la possession exclusive de votre résidence;
- permettre à la GRC de saisir toutes les armes que l'agresseur pourrait posséder.

Une ordonnance de protection d'urgence est rendue par un juge de paix désigné qui a eu une formation spéciale avec ce genre de problème.

Si la police s'aperçoit que l'agresseur fait fi de l'ordonnance, elle peut vous prêter main forte.

Composez le 1-866-223-7775 ou communiquez avec la GRC de votre communauté.

Comment obtenir une ordonnance de protection d'urgence?

Il y a quatre étapes à suivre afin d'obtenir une ordonnance de protection d'urgence, et le processus prend en général quelques heures.

1. Téléphonnez au **1-866-223-7775** ou communiquez avec la GRC de votre communauté et dites que vous voulez obtenir une ordonnance de protection d'urgence.
2. Vous devrez décrire votre situation familiale et expliquer la raison pour laquelle vous avez besoin d'aide immédiatement.
3. La personne avec laquelle vous parlerez communiquera avec un juge de paix désigné, qui décidera s'il y a lieu de rendre une ordonnance de protection d'urgence. Le juge peut également vouloir discuter avec vous.

*Composez le **1-866-223-7775** ou communiquez avec la GRC de votre communauté.*

4. Si votre requête est acceptée, le juge de paix rendra ladite ordonnance. La GRC vous remettra, ainsi qu'à l'agresseur, une copie de l'ordonnance. De plus, elle s'assurera que vous êtes en sécurité. La GRC vous aidera également si l'agresseur ne respecte pas l'ordonnance.

*Composez le 1-866-223-7775 ou
communiquez avec la GRC de votre communauté.*

L'ordonnance de protection d'urgence est valide pour combien de temps?

Une ordonnance de protection d'urgence est valide pour une période maximale de 90 jours. Après qu'elle ait été accordée, un juge examinera l'ordonnance afin de s'assurer qu'elle est juste.

Si le juge souhaite obtenir plus de renseignements, il peut demander que vous et votre agresseur vous présentiez à une audience. Les deux parties auront la chance de faire valoir leur point de vue. À l'audience, vous pouvez agir en votre nom ou vous faire représenter par un avocat. Si vous décidez d'agir en votre nom, il serait préférable d'être accompagné d'un ami, au cas où vous vous sentiriez nerveux.

Si vous avez besoin de protection pour une période dépassant 90 jours, vous pouvez faire appel à un avocat qui saura vous aider ou adresser une requête à la cour afin d'obtenir une ordonnance de protection d'urgence. L'ordonnance vous protégera et peut obliger votre agresseur à suivre une thérapie.

Composez le 1-866-223-7775 ou communiquez avec la GRC de votre communauté.

Comment puis-je obtenir des renseignements sur l'ordonnance de protection d'urgence?

Des renseignements sur l'ordonnance de protection d'urgence sont disponibles dans votre communauté. Vous pouvez demander au personnel de la santé et des services sociaux et à la GRC de votre communauté de vous en fournir. L'écriteau « Entre nous », qui se trouve dans un bureau de votre communauté, signifie que vous pouvez obtenir de l'aide du personnel sur place.

Pour parler en toute confiance au sujet de mauvais traitements infligés aux aînés, veuillez communiquer avec la Maison Alison McAteer (1-866-223-7775), le détachement de la GRC, un travailleur social ou une infirmière de votre communauté.

Vous pouvez également parler dans votre langue, en toute confiance, en communiquant avec Info-soins TNO au 1-888-255-1010.

Composez le 1-866-223-7775 ou communiquez avec la GRC de votre communauté.

Les personnes
âgées et les aînés
méritent le respect
Ne tolérez pas les
mauvais traitements

Composez le **1-866-223-7775**
ou communiquez avec la GRC de
votre communauté.